



Organisation

Titulaire qui sanctionne l'élève avec une étude obligatoire/retenue

- doit avoir respecté l'échelle des sanctions => études obligatoires/retenues=sanctions lourdes
- Doit obligatoirement:
 - conduire un entretien avec l'élève en lui démontrant en respect et bienveillance ses mauvaises habitudes (incident jusqu'au vendredi inclus)
 - informer les parents (jusqu'au vendredi au plus tard)
 - Par appel téléphonique pour solliciter les parents à soutenir leurs enfants à mieux travailler ou à mieux se comporter
 - et**
 - Par introduction au FE (après l'entretien avec les parents, attention à la salle ou le collègue donne l'étude resp. la retenue)
 - Informer le collègue qui surveille l'étude obligatoire resp. la retenue sur le team de la classe par le biais du canal PROFS ONLY (vendredi 15.30 au plus tard) et lui envoyer un travail pour toute la durée de l'étude ou de la retenue
- Etude obligatoire/retenue: chaque lundi de 14.20h à 15.10 h par un des titulaires de l'élève (sauf maladie, ou autre, dans ce cas un autre surveillant prendra en charge l'élève)

Titulaire qui surveille l'Etude obligatoire ou la retenue :

- est informé par son/ses collègue/s le vendredi 15h30 au plus tard du nom de l'élève en étude resp. en retenue et du travail à faire
- s'il a un élève ou plusieurs élèves en étude obligatoire ou en retenue, le titulaire
 - Se rend à la salle indiquée et surveille les élèves
 - Dépose le travail dans la case du collègue qui a donné l'étude/la retenue
 - Déclare ses heures de surveillance à Sylvie Scholtes
- s'il n'y a pas d'élèves inscrits en étude obligatoire ou en retenue :
 - le titulaire est dispensé de surveillance